

Questions éthiques et philosophiques posées aux enjeux éducatifs du sport par Isabelle Queval

Cet exposé s'organisera en deux temps :

- Je poserai ces questions tout d'abord au sport de haut niveau, notamment au travers de l'évocation de l'enfant champion ;
- Puis, dans un deuxième temps, dans le contexte actuel des interrogations sur l'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques, j'évoquerai le statut et les enjeux de l'Éducation physique et sportive scolaire.

Introduction

Le sport de haut est niveau est apparu dans la deuxième partie du 20^e siècle. Il extrapole un processus d'institutionnalisation de la performance, initié au 19^e siècle, quand apparaît ce qu'on appelle à proprement parler *sport*, en rupture avec les pratiques physiques antérieures. Il s'incarne dans l'exploit et le dépassement de soi. Il fournit des héros à une société en quête de modèles identitaires. Il s'illustre dans le champion à cet instant paroxystique de la performance sportive.

Au rythme des grands rendez-vous institués, dont les JOP, le sport de haut niveau répond à ce mobile premier qui le définit et lui donne son crédit : *faire toujours mieux, en allant au bout de soi*. Or il s'agit d'un « toujours mieux » de l'exploit humain dont aucun contour ni limite n'est posé *a priori*. Ce qui fait du sport de haut niveau, dans la répétition de sa dramaturgie, une incarnation de l'idée de progrès.

Ce phénomène entre en résonance avec un aspect marquant de notre société et traduit l'élection d'un concept : *la performance érigée comme une norme, le dépassement de soi visé comme un modèle d'existence*. On y retrouve les traits d'une idéologie qui, bien qu'historiquement parcourue de nombreux avatars, caractérise la modernité depuis les *Lumières* :

- la croyance en les capacités infinies de la raison et de la technique ;
- le pouvoir de la liberté et de la construction de l'homme par lui-même.

On y voit aussi l'héritage d'une évolution des modes d'être et de penser qui n'a cessé de marquer nos sociétés, et s'illustre dans une « mutation anthropologique », à savoir notamment, sur la base d'un allongement conséquent de l'espérance de vie dans les pays riches, faire du corps et de la santé l'objet d'une perfectibilité infinie.

De l'astronomie à la médecine, de la physique à l'anthropologie, la représentation du monde s'est modifiée, avec la modernité. Les manières de penser l'homme, notamment dans ses rapports au corps et à la nature, ont changé.

Ainsi, au géocentrisme des temps anciens a succédé à partir du 17^e siècle un héliocentrisme qui fait sa place à l'idée d'infini, et donc, suivant là le cours de l'histoire des idées, a rendu possible aussi l'infini du progrès humain.

A la philosophie et à la médecine antiques, qui font de la nature une valeur normative, que l'homme ne peut en aucun cas transgresser, a succédé une philosophie moderne

inaugurée par Descartes, lequel invente la notion de « sujet » et projette de rendre l'homme « comme maître et possesseur de la nature ». La médecine est devenue peu à peu la science de l'amélioration de l'humain, au-delà même de ce que la nature instaure. Porté par ces bouleversements scientifiques, philosophiques, médicaux, politiques, le siècle des Lumières est aussi celui de la démocratisation du perfectionnement individuel, de l'éducation, et de l'*éducation physique* dont la formulation apparaît en 1762 sous la plume du médecin Ballexerd.

Le 19^e siècle, siècle de l'essor des gymnastiques et du *sport moderne* participe alors de cet élan. La quantification des aptitudes humaines témoigne d'une fascination pour leur optimisation, autant que pour la norme. Le 19^e et le début du 20^e siècle, en réfléchissant sur la force de travail, en exhibant les hommes de foire, en inventant de multiples appareils de mesure pour mettre en graphique le mouvement comme chez Etienne-Jules Marey, par exemple, en faisant des palmarès et des compétitions les actes de naissance du sport moderne, en entraînant « scientifiquement » les hommes sur le modèle du « training » des chevaux, attestent une fascination exacerbée pour la performance et la construction scientifique de cette performance.

L'impulsion pédagogique qui est à l'origine celle du sport survient donc dans un contexte scientifique et social où l'étude du corps et de ses capacités ne cesse de se spécialiser.

Le *sport moderne* s'est voulu un projet pédagogique initié à des fins politiques par Thomas Arnold lorsqu'il prend la direction du collège de Rugby en 1828 et que mythifie 30 ans plus tard l'écrivain Thomas Hughes, - par ailleurs inventeur de l'idée de *Chrétienté musculaire*-, dans son ouvrage *Tom Brown's schooldays*.

Sous la forme du « football-rugby », puis du « football », le jeu sportif est alors paré de vertus morales qui, rappelons-le, sont aussi des valeurs d'ordre et de hiérarchie sociale interprétées comme *méritocratie* : développer le *self government*, le respect d'autrui, la solidarité, l'émulation, le dépassement de soi. Son succès ne tarde pas qui multiplie les sports et les exporte hors de l'Angleterre, séduit des observateurs tels que Coubertin ou Hippolyte Taine, et finalement consacre la compétition sportive comme mode de loisir privilégié, outil pédagogique et bientôt spectacle universel au 20^e siècle.

Le 20^e, et aujourd'hui le 21^e siècle, extrapolent cette quête protéiforme de la performance humaine, tout en faisant du sport de haut niveau un laboratoire expérimental.

Aussi, quand des signes d'essoufflement de cette idéologie de la performance se font aujourd'hui sentir ailleurs dans la société - aménagement des rythmes scolaires, inquiétude quant à un stress social généralisé-, le sport de haut niveau, même contesté par d'autres formes ou pratiques sportives, demeure sans conteste l'illustration du culte du dépassement de soi, qui est son essence même, et reste sourd d'une certaine manière à tout contre-discours.

En cela, il est un prisme particulièrement intéressant à mon sens pour étudier certaines tendances sociales. Il est une sorte d'éprouvette du social.

I – Ambivalence de l'excellence

On ne peut évoquer l'excellence sans évoquer l'ambivalence intrinsèque qui la caractérise : viser le « bien » et/ou viser le « mieux ».

Dans l'Antiquité, l'*arété* (l'excellence donc) d'Homère et celle d'Aristote divergent dans leurs représentations de la vertu. Plus haute excellence à laquelle un homme puisse atteindre selon Homère, expression de prouesses physiques et morales, l'*arété* qualifie les guerriers vainqueurs et, par extension, les athlètes capables d'exploit.

Elle est chez Aristote, dans un tout autre contexte, l'expression d'une vertu morale caractérisée par la juste mesure, la juste proportion, la prudence. « Un juste milieu relatif à nous », dit Aristote, pour désigner ce qu'il compare à l'acte de viser le cœur de la cible, le *kairos* : justesse et moment convenable.

On ajoutera que cette précision n'est pas sans s'assortir d'une certaine rareté, d'une exception. Aussi, lorsqu'on différencie l'excellence d'Homère et celle d'Aristote, n'oppose-t-on pas la performance à la médiocrité d'une banale retenue, mais bien la dimension de l'exploit dans une forme de démesure, à la compréhension de la juste mesure comme sagesse. Les deux ne sont pas données à tous, c'est leur point commun. Elles posent toutefois les fondements d'une dualité féconde, autant pour la réflexion éthique que pédagogique.

II - L'effort physique, exemplaire

L'ambivalence de l'excellence s'incarne à proprement parler dans l'*excellence corporelle*, à travers l'expérience de l'effort physique.

L'effort physique, l'exercice physique en ses multiples formes met en scène de manière emblématique une tension : le bien tend vers le mieux, l'effort appelle le dépassement de l'effort. Ce qui explique au passage que le dépassement de soi, s'il définit le champion, ne soit pas l'apanage du sport de haut niveau : bien des sportifs ordinaires en font l'expérience et le recherchent.

Dans cette perspective, l'histoire des gymnastiques, de l'éducation physique et du sport, à partir des finalités inaugurales -militaire, médicale, pédagogique, « sportive » - atteste l'entrecroisement et l'ambivalence des intentions.

La modernité confirme les traits de contradictions possibles. Ainsi s'accroît en France, au début du 20^e siècle la partition institutionnelle et théorique entre une *éducation physique* comme projet de développement global d'un individu et de son « équilibre » -bien que celle-ci se soit nourrie, depuis la fin du 18^e, des ambitions politiques et scientifiques

d'« optimisation de l'humain »- et un *sport* défini par la compétition et la performance, comme par ses excès potentiels dans ces domaines.

III – L'idéologie de la performance

Le sport de haut niveau à proprement parler, c'est-à-dire cette sphère à part dans le milieu du sport, peu à peu différenciée non plus seulement en degré mais en nature, du sport de masse, s'est développé dans la deuxième partie du 20^e siècle, dans un contexte de médiatisation, de professionnalisation et d'universalisation croissantes.

Caractérisé par l'extrême de sa performance exceptionnelle, ainsi que de ses conditions d'entraînement et de compétition, le champion apparaît aujourd'hui comme une sorte de prototype humain.

Tous les paramètres de l'activité comme de l'existence sont optimisés en vue de la performance : matériels et matériaux, techniques gestuelles et entraînements, aspects médicaux, diététiques, psychologiques, *data*. La scientificité ne cesse de se perfectionner dans des laboratoires de plus en plus sophistiqués donnant forme à des corps profilés, sculptés, on pourrait dire aussi surnaturés.

Mais cet extrême interroge car il pointe aussi, souvent, l'excès et le déséquilibre. Les cadences infernales de l'entraînement et de la compétition usent les organismes. Le dopage, combattu sous l'angle de sa nocivité et sous celui de la tricherie, réfère aussi à un processus d'amélioration de l'humain et interroge sur les conséquences à venir de formes plurielles d'« augmentation » : usages de prothèses toujours plus sophistiquées, manipulations génétiques, implants de nanotechnologies.

Pratiqué de manière systématique dans certains États ou dans certains sports, le dopage a produit et produit encore des désastres sur la santé des athlètes et sur leur progéniture. Néanmoins, dans la perspective philosophique de l'hybridation constitutive de l'humain avec l'artifice, c'est-à-dire de l'imbrication « nature/culture », ou encore dans celle du « corps augmenté » qui englobe autant le handicap que la performance sportive, la réflexion doit s'élargir.

Peut-on imaginer un dopage qui nuirait moins ou pas à la santé des athlètes, voire un dopage contrôlé médicalement qui « protégerait » l'athlète dans l'effort extrême ?

Et dans cette éventualité, comment envisager alors les notions d'égalité et de tricherie, sachant que chacun n'est pas identiquement réceptif aux produits consommés, que le dopage de pointe a un coût exorbitant créant des discriminations, ou encore que nul ne peut prédire l'éradication de la tricherie même en cas de dopage légalisé ?

Peut-on imaginer que le dopage concerne aussi de manière systématique les mineurs sportifs de haut niveau, au risque de devoir abandonner toute perspective pédagogique ou en tout cas de la refonder totalement si « faire du sport », ce n'est plus simplement

« la santé », mais c'est aussi prévoir un corps « augmenté » par des substances chimiques ou des prothèses ?

Les horizons de la manipulation génétique ajoutent au trouble éthique que provoque, non pas simplement la manipulation technicienne de l'ordre compétitif, mais aussi celle de l'être humain par sa programmation.

Encore faut-il ici distinguer la nature de cette programmation et ses conditions, et en quoi elle est si fondamentalement différente de ce que des projets familiaux ont toujours peu ou prou espéré : *programmer* ou à tout le moins *orienter* le destin d'un enfant.

Ainsi, les polémiques engagées par la naissance en 2011 du premier « bébé-médicament », appelé bébé double espoir en France, illustrent un exemple de dilemme éthique que peut susciter le statut d'enfants programmés par la science.

On le comprend, la performance de haut niveau est ambiguë parce qu'elle s'arrime à un mythe, celui du sport *sain, égalitaire* et *pédagogique*, tandis que les excès qui la caractérisent chaque jour davantage ébranlent précisément ces notions.

Problème identifié au sport, et médiatisé au travers du sport, le dopage peut toutefois, aussi, apparaître comme la partie émergée d'une société tout entière axée sur le culte de la performance et sur les moyens d'y parvenir.

Les consommations de drogues et psychotropes sont en constante augmentation, y compris chez les plus jeunes. La publicité alimentaire à grande écoute diffuse une culture de l'adjuvant confondant le « bien-être » et le « mieux faire ». N'importe quel yaourt, potage ou céréale est vendu sous l'argument qu'il est « enrichi en.. » quelque chose. En période d'examens et concours, les étudiants sont incités à consommer des produits anti-perte de mémoire ou anti-fatigue.

On constate sans nul doute, aujourd'hui, l'accoutumance à cette idée qu'on ne peut pas être soi-même ou accomplir une performance, même banale à l'échelle de la vie quotidienne, sans la consommation d'un produit optimisant. Or, la dépendance psychologique à cette idée caractérise ce qu'on appelle l'*attitude ou la conduite dopante*.

A l'ère de la Ritaline et du Prozac, on ne peut se suffire à soi-même sans consommer quelque produit, soutien ou condition de la performance sociale. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le sportif de haut niveau, qui est au cœur de ces interrogations, - la performance, la sensation, le dépassement de soi, l'entretien d'un corps outil de travail- soit particulièrement réceptif à ce message dont l'ambiguïté sémantique est totale : pour performer il faut consommer les bons produits.

Par ailleurs, le sport n'est pas n'importe quel phénomène de société. Il conjoint des idéaux de moralité posés dès l'origine et des vertus dont on oublie souvent qu'elles ne sont pas intrinsèques au sport, mais contextualisées et toujours à réinventer.

Il continue également d'incarner un idéal démocratique : l'égalité de tous derrière la ligne de départ, la fiabilité incontestable des règles, le respect de l'arbitrage, la reconnaissance

du mérite, en un mot *l'esprit*. C'est-à-dire une certaine pureté, celle des corps, celle des intentions.

Dans le même temps, certaines de nos valeurs démocratiques s'affaiblissent. L'inégalité sociale, scolaire, professionnelle prend le pas sur l'égalité républicaine. Le suffrage universel est mis à mal par l'opacité du politique. La corruption, l'arrivisme et la ruse faussent partout les critères de l'ascension sociale. A ce titre, l'impossible pari du sport : *réussir* (culte de la performance) dans une certaine légalité, et *être sain* (culte de la santé devenue une nouvelle norme sociale), fait rêver.

Le dopage aux examens et concours bénéficie d'une impunité. Celui du monde des arts et lettres, ou de la politique aussi. Pourquoi pas le dopage sportif ?

En fait, on reproche au dopage sportif d'introduire du désordre là où il y avait, supposément, de l'ordre. De l'inégalité où il y avait, supposément, de l'égalité. On lui reproche *une double tricherie*. Non seulement celle du sportif qui consomme un produit illicite et contrevient à l'ordre de son sport et à ses codes, mais aussi celle d'une activité, *le sport*, qui contrevient à ce qu'on attend d'elle.

« On », ce sont une société, des agents, des promoteurs, des athlètes, des spectateurs qui, pour des raisons multiples et variées, ont intérêt à ce que le sport soit la vitrine de l'égalité. Parce que l'égalité est, par excellence, l'axe démocratique, l'axe spectaculaire, l'axe éthique.

Ce qui peut expliquer que la fêlure de l'identité sportive se transforme en événement médiatico-juridique. On n'a jamais demandé à un chanteur de rock d'incarner l'idéal égalitaire et progressiste des *Lumières*.

IV - L'excès, la santé

Le sport de haut niveau n'a plus rien de comparable avec le sport de masse ou le sport « santé », est-ce pour autant qu'il faut considérer les champions comme des mercenaires assumant en conscience tous les risques, à commencer par mettre leur santé ou leur vie en danger ?

Le sport de haut niveau emprunte jusqu'à parfois s'y dissoudre à la science médicale, est-ce pour autant qu'on doit admettre que le champion soit un cobaye de laboratoire ?

Que penser enfin du modèle social que cet extrême propose ? Icône du culte de la performance et d'une société basée sur la compétition de tous contre tous, doit-il inspirer notre rapport à la concurrence, à la performance quotidienne ? Propose-t-il encore, de quelque manière, une vision éducative ?

Prendre acte que le sport de haut niveau déroge parfois au mythe du sport « sain », c'est aussi s'interroger sur la définition de la santé et en quoi cette dernière peut jouer un rôle normatif.

Les nombreux usages que fait Georges Canguilhem de l'exemple du champion sportif pour illustrer son idée d'une santé comme, je cite, « normativité qui fixe à la nature ses critères », ou d'une santé « comme capacité adaptative » répondent en quelque sorte à l'enthousiasme de Coubertin définissant le sportif par « sa liberté d'excès ». Cette définition canguilhemienne pourrait aussi laisser penser que « tout est santé » pourvu qu'on s'y adapte.

Elle rejoint même l'idée nietzschéenne selon laquelle le génie peut naître de l'excès, voire de la maladie.

Dans l'univers du sport où la notion de règle a valeur ontologique, on peut toutefois se demander comment penser cette idée de l'individualité de la norme.

Est-ce parce que des sportifs survivent au dopage qu'il faut l'autoriser ?

Est-ce parce que le surentraînement est de mise qu'il faut « laisser faire » et ne point réviser ni les pratiques, ni les rythmes de compétition ?

En la matière, et parce que le sport de haut niveau est une activité concurrentielle mondialisée dont l'essence est constituée par le dépassement de soi, comment légiférer en particulier sur l'entraînement, ses « quantités de travail », dont nombre d'études attestent aujourd'hui la nocivité, et sur la précocité des athlètes ?

Le champion sportif appartient à un univers où se conjuguent l'impératif d'une règle universelle (*les règles du jeu, la compétition*) et la plus grande liberté quant aux moyens de s'y confronter (*rien ne régule les préparations sauf les lois anti-dopage*).

Réside là un problème éthique : comment envisager, au-delà du contenu même de la règle du jeu, que les conditions de préparation de la performance « valent pour tous » ?

Faut-il renoncer à une éthique au sens large, qui régirait l'action collective, à tout le moins la baliserait, au profit d'une éthique au sens le plus étroit, celui de la pure application des règles du jeu, voire de la revendication abstraite d'un « esprit sportif » ?

Dernière difficulté enfin : comment l'excès peut-il avoir valeur de modèle social, sachant l'importance de cette dimension dans l'histoire et l'idéologie sportives, si le champion est une icône sans être un exemple à suivre ?

Peut-on recommander à des parents de prévoir pour leur enfant une pratique sportive de vingt à quarante heures par semaine hors compétitions dans certains sports ? Et, si ce choix est affaire individuelle, ne laisse-t-on pas ouverte la possibilité d'abus, d'instrumentalisation de l'enfance à des profits divers ?

La question, rappelons-le, se pose tout autant pour des enfants musiciens ou danseurs.

Pierre-Frédéric Daled développe une approche qui réfère à des principes éthiques fondamentaux -« bienfaisance, autonomie, consentement, non-malfaisance, paternalisme »- susceptibles de gouverner l'action de l'éducateur.

Mais la concurrence mondialisée du sport peut-elle répondre à ce type d'approche éthique ? Qui la fera appliquer ? Qui en sera garant ?

Est-ce que ce n'est pas seulement *le résultat qui compte* du moment qu'il respecte les règles de la compétition sportive ? Si celle-ci revendique bien une « éthique », est-ce bien celle

qui se définit par les principes de respect de la personne, dont les enfants, *notamment dans les conditions d'accès à la compétition* ?

A vrai dire, l'avènement d'un champion ou d'un génie, du fait des critères « extrêmes » qui sont les leurs, relève-t-il tout simplement de l'éthique ? Pour dire les choses de manière pragmatique, y a-t-il un moyen de réguler, voire y a-t-il *un sens* à réguler au nom de principes éthiques la genèse d'un champion ou d'un génie ?

V - Les enfants champions : aux marges de l'éducation, l'instrumentalisation

Les exemples sont nombreux d'enfants champions dont on s'interroge sur les conditions de vie et d'entraînement, en particulier dans des sports qui cumulent les risques quant à leur potentiel d'instrumentalisation.

C'est le cas notamment des sports à grande précocité, tennis, gymnastique, patinage artistique, ou encore football. Le tennis est, par exemple, non seulement un sport à grande précocité, mais aussi un sport individuel -qui nécessite une forte implication des parents et de l'entourage proche-, un sport professionnel -aux gains eux aussi précoces et aux enjeux financiers importants-, un sport à circuit annuel -qui suppose, à haut niveau, déscolarisation et déplacements constants-, un sport sans limite de durée -d'où la très forte implication psychologique induite et donc la fameuse « pression ».

Au cours des trois dernières décennies, une kyrielle de champions de tennis ont ainsi témoigné de la posture de « gourous » qu'avait adoptée leurs parents pour le meilleur et pour le pire. Certains ont défrayé la chronique en évoquant des comportements abusifs à la limite de la maltraitance. À l'entraînement systématique dès l'âge de deux ou trois ans se sont ainsi couplées l'omniprésence du « coaching », l'agressivité en compétition, une véritable « programmation » de la performance (voire de la naissance dans le cas des sœurs Williams) incluant le contrôle de la vie privée.

La liste est longue, joueurs et joueuses giflés sur le court dont aujourd'hui des vidéos circulent sur Internet, d'un André Agassi les yeux rivés sur une balle dans son landau et qui révèle avoir haï le tennis, des Graf, Seles, Pierce, Sharapova, les sœurs Williams. Que des champions, que des réussites sportives. À quel prix ? Avec quelle valeur de modèle ? Avec quel impact sur d'autres familles et d'autres enfants bien plus nombreux qui, pour employer les mêmes méthodes, ne connaîtront rien du succès ?

Que penser du pari, qui consiste à considérer que l'excellence ne tolère pas de juste milieu synonyme de médiocrité, et qu'au final elle comporte des risques, y compris celui de briser vies ou carrières ?

D'autres athlètes, dont les plus médiatisées en France sont Isabelle Demongeot ou Angélique Cauchy, dans le tennis, mais aussi Sarah Abitbol dans le patinage artistique, Simone Biles aux États-Unis, ont révélé des violences sexuelles exercées par des entraîneurs dont dépendait leur réussite sportive et de graves phénomènes d'emprise.

« Toute éducation rappelle Philippe Meirieu, comporte un certain désir d'emprise : désir

positif, souvent, mais qui peut être la pire des choses s'il n'intègre pas la négativité, l'émergence d'autrui, le droit pour lui d'être lui-même, différent de moi ou de l'idée que je me fais de lui ».

Claire Carrier, quant à elle, évoque la très complexe imbrication dans la construction de la performance entre le désir de l'enfant et celui de l'entourage, le débordement éventuel du premier par le second, les « cas limites ».

VI - Le champion, son éducation, la norme

Quel est le rôle de l'affrontement à la difficulté, à l'altérité dans l'avènement du champion ?

L'éducateur, la difficulté technique, psychologique et physique, la douleur doivent-elles constituer des passages obligés, des conditions dialectiques, par l'obstacle qu'elles constituent, à l'éclosion du talent ?

Ceci interroge d'autant plus si on lie « santé », « normalité », « équilibre », « bonheur » au projet éducatif qui vise l'autonomie, ces notions étant sujettes à des interprétations parentales et sociales fort variables.

Deux voies se dessinent, un fil ténu les sépare : aliénation ou accomplissement de soi.

Il semble que la performance de haut niveau superpose à cette essence de la relation éducative qu'est l'équilibre entre la contrainte et l'autonomie, une sorte de pragmatisme implacable. Les intérêts financiers priment sur la santé des athlètes. Le décompte des médailles obsède les États, révélant, non sans un certain cynisme et sous couvert d'engouement populaire, la contradiction permanente entre les intentions éthiques et la représentation internationale.

La lutte contre le dopage questionne, dans le cadre du suivi longitudinal, le respect de la vie privée. Des « académies » sportives accueillent, partout dans le monde, des enfants de plus en plus jeunes soumis aux rythmes implacables de la sélection sportive. Qui contrôle leur action ? Aucune législation sérieuse sur le travail des enfants sportifs, comparable à celle qui régit la présence des enfants dans le cinéma ou la publicité, n'existe.

Ainsi de quel projet éducatif le champion peut-il bien être la réalisation ? La qualité « hors normes » du champion n'interroge pas simplement la définition de la santé. Elle interroge aussi sur le type d'éthique qui peut lui être appliquée, si l'éthique présuppose, même dans son acception la plus « molle », une forme d'universalité.

L'amélioration de la performance humaine est ici livrée à l'appréciation individuelle et soumise à l'état de fait de la concurrence internationale. On pourra objecter qu'il en va ainsi au fond, et dans les limites de la loi, de toute éducation, c'est-à-dire qu'il y a toujours une tension entre le privé et le social lorsque des parents élèvent leurs enfants. La formation de l'enfant champion semble toutefois représenter un cas limite.

Malgré l'attachement historique, institutionnel et idéologique à une éthique de la règle, et sans doute *pour cela*, le sport de haut niveau dans sa valeur universelle d'exemple ou de modèle social, avec ce que cela engendre de « vocations », laisse apparaître une sorte de vide éthique et juridique. Ou, pour dire les choses autrement, *l'enfance sportive dans le cadre de la formation au sport d'élite n'est pas éthiquement et juridiquement protégée.*

Ainsi pour conclure cette première partie,

Je dirais que le constat de l'intensité croissante des conditions d'entraînement et de compétition conduit à voir aujourd'hui dans le sport de haut niveau un laboratoire expérimental de l'amélioration de l'humain. Par-là, des questions éthiques surgissent quant aux limites, s'il y en a, de ce processus qui inclut, non seulement les techniques d'entraînement et la sophistication des matériels, mais la pratique du dopage, l'usage possible des nanotechnologies ou des exosquelettes, la manipulation génétique.

Ainsi, la lutte anti-dopage menée par les instances dirigeantes du sport se heurte, sans parfois toujours en évaluer la portée, à des questions posées sur les plans philosophique, éthique et médical par l'amélioration de l'humain dans toutes ses conséquences. Comment penser la performance d'un sportif équipé de prothèses si celle-ci devient meilleure que celle des sportifs valides ?

Doit-on anticiper un nouveau rapport au handicap ? Doit-on repenser les catégories sportives lorsqu'on entend le sauteur en longueur Markus Rehm, équipé d'une prothèse de jambe, revendiquer être le premier homme au-delà des 9m ? Peut-on envisager que le sport avec prothèses batte les records du sport dit valide ? Cela sera-t-il alors considéré comme du dopage technologique ? La sophistication des prothèses pourrait-elle chez des sportifs valides représenter un attrait, aberrant sur le plan éthique, mais correspondant à un projet anthropotechnique ?

Mais cet extrême ou cet excès de la performance interroge aussi, bien sûr, sur la portée éducative du sport d'élite. Les pratiques intensives doivent-elles avoir valeur de modèle et jusqu'à quel point ? Peut-on les réguler alors que le sport de compétition témoigne de la concurrence mondialisée la plus acharnée ? À ce titre, le cas de l'enfant champion est intéressant pour plusieurs raisons. Il interroge sur la nature des normes transmises par l'éducation, familiales, sociales, économiques ; sur l'articulation entre contrainte et autonomie, éducation privée et insertion dans le social. Il pose la question du « prix » de l'excellence, question qui peut aussi être posée à d'autres disciplines, artistiques par exemple, c'est-à-dire de l'évaluation de l'extrême, de l'excès, de la souffrance, de la pathologie, du « hors normes » tolérables ou nécessaires comme conditions de cette excellence.

En ce sens il apparaît que l'excellence du champion se déploie aux marges d'une éthique qui se voudrait régulatrice et universelle, voire que cette excellence est peut-être et malgré ici l'attachement du sport à une « éthique de la règle », *an-éthique*. En tout état de cause, la formation de l'enfant champion, et parce qu'elle relève du secret des familles ou des États, pointe un vide éthique et juridique quant aux risques d'instrumentalisation et d'exploitation, variante de la protection et des droits de l'enfance souvent occultée par

les instances sportives internationales.

VI - Dans un deuxième temps, toujours relativement à des enjeux éducatifs, et à l'autre bout du spectre en quelque sorte, dans le contexte actuel des interrogations sur l'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques, je souhaiterais évoquer le statut et les enjeux de l'Éducation physique et sportive scolaire.

De la classe de seconde à la terminale, c'est-à-dire entre 15 et 18 ans, les élèves français ont 2h d'éducation physique et sportive (EPS) dans leur emploi du temps hebdomadaire, hors options, au sein d'une trentaine d'heures de cours. Cette portion, congrue, de 4h à l'entrée au collège, se réduit vite à 3h dès la 5^e, puis à 2h au lycée, comme si la place de ces apprentissages, corporels mais pas que, dans l'enseignement rétrécissait contre toute logique apparente tandis que nos enfants deviennent des pré-adolescents, puis des adolescents et de jeunes adultes.

Le constat, dans sa sécheresse comptable, n'est évidemment qu'un aspect de la question. On fera droit en outre à des remarques afférentes au statut de l'EPS à l'école : 1 - elle n'est pas la seule matière sous-dotée, selon les points de vue, au sein d'un volume horaire global qui n'est pas infiniment extensible ; 2 - la partition entre disciplines « intellectuelles » et « physiques » n'est pas exactement pertinente, d'une part dans la mesure où l'élève « fait corps » partout et dans tous ses cours, d'autre part si on considère que l'EPS ne se réduit pas à l'apprentissage des seules habiletés motrices.

Un bref rappel définitionnel peut être utile avant de poursuivre. L'EPS, on l'a brièvement évoqué tout à l'heure, est l'héritière hybride d'une double finalité qui traverse au début du 20^e siècle l'enseignement scolaire : d'une part la finalité éducative et hygiéniste, elle-même inspirée des anciennes « gymnastiques » ; d'autre part la finalité sportive, issue du coubertinisme et promouvant la compétition. Cette bipolarité, qui fut parfois conflictuelle, tend à se diluer aujourd'hui dans le succès sémantique du « sport » : ainsi l'évocation courante mais impropre du « sport à l'école » ; de même l'imprécision quant aux « 30 minutes d'activité physique quotidienne » dans l'enseignement primaire, sans que l'on sache « qui » doit faire « quoi » et « comment », par exemple.

Partant, les campagnes de prévention de l'hygiène publique incitant, notamment les jeunes, à « bouger » ciblent-elles plus généralement l'« activité » ou l'« exercice physique » que le « sport » structuré par les fédérations, sans toutefois l'exclure, toute activité physique n'étant pas, au sens strict, du « sport ».

La reconnaissance, insuffisante à nos yeux, de l'EPS dans le système scolaire n'est pas à la hauteur des enjeux. Le premier de ces enjeux est d'ordre philosophique.

En effet, plus que tout autre discipline quoi qu'on en dise, l'EPS se rapporte au corps, à la construction identitaire personnelle qui se joue à partir du corps, à ce que signifient les habiletés du corps, son apparence, son aisance dans l'espace et dans le contact d'autrui, son expertise, à notre bien-être et à notre santé. On entre au monde par le corps. Les

compétences corporelles de l'enfant qui rentre à l'école sont, on le sait, déterminantes pour son intégration scolaire : être propre, se vêtir et se chausser, se taire et marcher en rang, maîtriser l'immobilité comme le mouvement, coordonner ses gestes, entrer en relation avec les autres dans un espace partagé et contraint.

Le devenir élève passe d'abord par le corps, à tel point qu'au fil de la scolarité, l'élève qui « se tient tranquille » se distingue très avantageusement de celui « qui bouge tout le temps », le premier maîtrisant les codes, le second sortant du cadre et attirant souvent les jugements négatifs.

Cette grammaire corporelle scelle pour une part non négligeable le vécu scolaire des élèves, voire conséquemment leur réussite.

Cette considération première en appelle une autre, sur le statut du mouvement à l'école. Notons que l'incitation faite aux adultes de « bouger » en travaillant conduit à modifier sensiblement les pratiques (pour ceux qui peuvent se le permettre) : travailler debout, en pédalant sur un vélo d'appartement, assis sur un ballon de fitness. Rien de tel à l'école, sauf rares expérimentations.

La salle de classe demeure aujourd'hui, dans sa plus grande majorité, ce qu'elle était dans les années 1960. Les espaces demeurent exigus, les mobiliers peu confortables, le plein air inégalement accessible. Les pratiques enseignantes elles-mêmes et ce qu'on appelle la « forme scolaire » peinent à faire place au mouvement, souvent perçu comme risque de désordre, dans les apprentissages ordinaires. La norme demeure pour la plupart les 6 à 8h d'enseignement assis par jour et encore faut-il se tenir droit, ne pas s'avachir. Ainsi une longue tradition intellectualiste française, très fortement teintée de christianisme impose-t-elle le contrôle corporel par l'immobilité dans le temps scolaire.

Certes, on admettra sans difficulté que le contrôle de ses pulsions et impulsions conditionne la vie en société, tout autant qu'il permet une certaine forme de concentration et de minutie favorisant l'instruction. En ce sens l'immobilité a indéniablement des vertus, comme le montre par exemple la pratique de la méditation. Cependant, on reconnaîtra tout autant, suivant en cela de nombreux auteurs, dont Rousseau ou Nietzsche, et comme en témoigne l'observation commune des jeunes « apprenants », que l'on apprend aussi très bien, voire mieux, « en bougeant ». Pour beaucoup d'enfants, comme pour des adultes qui résoudront leurs problèmes au cours d'un footing, réciter ses tables de multiplication nécessite de déambuler. On pense en marchant. Le corps n'est pas l'« autre » de l'apprentissage intellectuel, il en est le moteur. Il n'est pas l'« empêcheur de penser » mais son accélérateur.

L'EPS a beaucoup à apporter, plus que toute autre discipline d'enseignement scolaire, sur « ce que peut le corps », comme sur ce que peut le mouvement, de la maternelle à l'université. D'autant que l'effort physique est au cœur de la prise de conscience de soi-même. Ainsi Maine de Biran définit-il l'effort, dont il est l'un des grands penseurs, comme ancré dans la réalité du corps : l'effort est la résistance qu'oppose le corps à la volonté. Autrement dit, c'est au travers de l'effort, c'est-à-dire au travers de cette

résistance, que je prends conscience de moi-même. Ou encore, ma conscience première de moi-même est une conscience du corps. Cette affirmation requiert, à tout le moins, qu'on prête une attention soutenue, dès le plus jeune âge, aux liens entre apprentissages et corporalité.

Articulé sur le premier, le second enjeu de l'EPS est d'ordre sanitaire et social. La génération Covid ou post Covid expérimente un monde où les fractures sont nombreuses, sociales, environnementales, économiques, numériques, où la violence est omniprésente dans l'espace public, et où le rapport à soi et aux autres s'est complexifié douloureusement comme en attestent les statistiques sur la santé mentale des jeunes. Ainsi, à l'heure où les troubles liés à la sédentarité explosent, l'obésité, l'affaiblissement des capacités cardiaques, mais aussi pour une part l'hyperactivité ou l'anxiété, l'EPS n'est pas en situation de remplir ses missions, celles-là mêmes qui figurent dans les textes réglementaires.

Quelles sont les voies d'amélioration ? D'une part, non pas seulement l'augmentation très significative du volume d'enseignement de l'EPS, mais également son institutionnalisation dès la maternelle afin de remédier aux inégalités territoriales et de moyens, ainsi qu'au flou organisationnel concernant les « 30 minutes d'activité quotidienne à l'école primaire ».

D'autre part, initier une réforme fondamentale de l'espace/temps scolaire, favorisant davantage le mouvement, mais aussi le repos voire la rêverie : pouvoir déambuler, s'isoler, s'allonger, se reposer, changer de poste de travail au cours de la journée, aller dehors plus souvent et y pratiquer des exercices, des jeux et des « sports », pas seulement à l'école maternelle, mais aussi dans l'élémentaire et le secondaire.

On comprendra qu'il n'est pas ici question seulement de design, mais de philosophie de l'éducation. Des expérimentations dans ce sens, pour certaines ayant fait date, émaillent l'histoire des doctrines de l'éducation. Les repenser à la lumière des enjeux contemporains et en généraliser le principe à l'échelle nationale, impliquerait aujourd'hui une sorte de révolution copernicienne.

Le troisième enjeu venant compléter les deux premiers est d'ordre politique. Distinguer l'EPS du « sport » tel que l'entend le grand public, ce n'est pas seulement référer à l'histoire ou à des querelles sémantiques. C'est distinguer l'enseignement dû à tout élève de la République, de ce qui, hors le « sport scolaire » il est vrai organisé au sein des établissements, dépend de l'environnement culturel et familial, du temps et des moyens financiers dont les familles disposent pour pratiquer du « sport » et y impliquer leurs enfants. Autrement dit, l'EPS répond à la promesse républicaine de l'égalité des chances. Ce n'est pas rien, surtout quand on sait que les handicaps sociaux pesant sur les compétences intellectuelles et physiques des élèves sont perceptibles dès l'entrée en maternelle.

Cette dimension est cardinale. Rappelons que beaucoup d'enfants n'ont pas d'autre expérience sportive qu'au travers de l'EPS ou des médias. C'est à l'école que tout commence. Au regard des enjeux que nous avons décrits, c'est là que tout doit commencer.

Il ne suffit pas d'inciter à « bouger » ou d'énoncer les vertus du « sport » comme un mantra : l'apprentissage de l'effort et du dépassement de soi, de la victoire et de la défaite, du partage et de la solidarité. Il ne suffit pas d'insister sur le devoir d'inclusivité du « sport ». Encore faut-il que l'égalité des chances de pratiquer un « sport » sur l'ensemble du territoire et dans des conditions satisfaisantes soit garantie. Cela commence par l'école. Et c'est bien d'abord là, tandis que les jeux Olympiques et Paralympiques ont été un succès populaire, tandis qu'on s'interroge et s'inquiète sur leur héritage, que la décision du politique est attendue.